

Procès-verbal n°39 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 12 Mai 2022
À :	14h00 au DGL
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr. Claude LUGUEL, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU,

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 38 de la réunion du 28 avril 2022

RAPPEL

ART 8 DES REGLEMENTS GENERAUX ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES

A L'ATTENTION DES PRESIDENTS ET DIRIGEANTS

DEPARTEMENTAL 1 ET DEPARTEMENTAL 2

Les clubs des 2 premiers niveaux seniors du District doivent avoir au moins une équipe dans les catégories jeunes (U14 à U19) engagée dans une compétition de District et la disputer jusqu'à son terme.

CLUBS EN INFRACTION

D1 : STES MARIES DE LA MER

D2 : ST PAULET DE CAISSON

Amende de 60 euros à tous les clubs en infraction.

HOMOLOGATIONS

Suite à la décision de la Commission des Statuts et Règlements en date du 11 mai 2022 (PV N°32)

Dépt 1

N° 23558914 du 24.04.22

AEC ST GILLES 1 / OC REDESSAN

ST GILLES AEC 1 battu perdant par pénalité (- 1 point au classement), sans en reporter le bénéfice à l'OC REDESSAN

Dépt 4 Poule A

N°23560230 du 08.05.22

ES BARJAC 2 / FC RIBAUTE TAVERNES

BARJAC ES 2 battu par pénalité (- point au classement)



Dépt 4 Poule D

N°23560912 du 10.04.22

FC RODILHAN / FC BAGNOLS 2

Match perdu aux 2 équipes ; -1 point au classement

N°23560917 du 01.05.22

FC DOMESSARGUES / FC RODILHAN

FC DOMESSARGUES 2 battu par pénalité – 1 point au classement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mr LUGUEL Claude

